

215C2144
FR0010212480-FS0872-DER11

22 décembre 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(articles 234-10 du règlement général)**

WE.CONNECT

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 22 décembre 2015, le groupe familial Gorsd a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2015, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société WE.CONNECT (anciennement dénommée TECHNILINE) et détenir 1 104 619 970 actions WE.CONNECT représentant autant droits de vote, soit 77,39% du capital et 77,22% des droits de vote de cette société¹, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Moshey Gorsd	882 913 474	61,86	882 913 474	61,73
Yossef Gorsd	210 791 735	14,77	210 791 735	14,74
Foch Partners ²	10 914 160	0,76	10 914 160	0,76
Yaacov Gorsd	601	ns	601	ns
Total famille Gorsd	1 104 619 970	77,39	1 104 619 970	77,22

A cette occasion, M. Moshey Gorsd a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion-absorption par la société WE.CONNECT de la société GROUPE UNIKA³.

2. Le franchissement en hausse, par la famille Gorsd et M. Moshey Gorsd (à titre individuel), des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société WE.CONNECT a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société WE.CONNECT reproduite dans la décision D&I 215C0640 mise en ligne le 15 mai 2015.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 427 330 817 actions représentant 1 430 392 496 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par M. Yaacov Gorsd.

³ Cf. communiqué de la société en date du 17 décembre 2015.